

N°81

Mars 2017

Caen Handi info



Caen Handi Info
Revue de presse non exhaustive
sur l'actualité du handicap

réalisée par la Mission ville handicap
du Centre communal d'action sociale de la Ville de Caen (CCAS)

SOMMAIRE

p.3
SANTÉ

p.4
ENFANCE ET SCOLARITÉ

p.5
VIE PROFESSIONNELLE

p.6
ALLOCATIONS

p.7
DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES

p.7
VIE SOCIALE

p.11
ASSOCIATIONS



SANTE

► Ifs. Pour faciliter l'accès aux soins des handicapés

Ouest-France, 4/5 mars 2017 - Réf: I- 10.1

Suite à un appel à projets de l'agence régionale de santé (ARS) de Normandie, l'ESAT d'Ifs, géré par l'APAJH 14, a créé un passeport destiné à fournir des repères et à guider les personnes en situation de handicap mental dans leur parcours de soins. L'outil, actuellement en phase d'expérimentation jusqu'en juin, a reçu le label régional "droits des usagers" de l'ARS Normandie.

► Maladies neuro-dégénératives : de nouvelles consignes sont données aux ARS

(ASH, 10/03/2017) - Instruction n° SG/PMND/DGOS/DGS/DGCS/2017/56 du 15 février 2017 - Réf: I- 12.7

Les directions générales de l'offre de soins (DGOS), de la santé (DGS) et de la cohésion sociale (DGCS) ont adressé aux agences régionales de santé une instruction qui précise les modalités de pilotage national du plan « maladies neuro-dégénératives » (PMND) 2014-2019 et sa déclinaison en régions.

http://social-sante.gouv.fr/fichiers/bo/2017/17-03/ste_20170003_0000_0059.pdf

L'association Autisme Basse-Normandie organise une journée de formation sur le thème "Les particularités sensorielles et perceptives dans l'autisme", **le samedi 3 juin 2017, de 9h à 17 h, à la Maison des Associations** à Caen.

Formateur : Isabelle DUFRENOY, psychologue.

Inscriptions avant le 15 mai. Tarifs : 15 € (étudiants), 30 € (parents), 50 € (professionnels).

Contact : Autisme Basse Normandie, 54 rue Eustache Restout, 14000 Caen.

evelyne.nove@orange.fr et autisme.basse.normandie@orange.fr

► La CNSA dresse le bilan d'activité 2015 des GEM

(ASH, 31/03/2017) - Réf: I- 3..4

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) a récemment publié le bilan d'activité 2015 des groupes d'entraide mutuelle (GEM) : elle a financé le fonctionnement de 394 GEM pour un montant total de 30 millions d'euros.

La fréquentation moyenne des GEM et le nombre moyen d'adhésions annuelles pour un GEM sont stables par rapport à 2014. Près de 36 % des personnes fréquentant les groupes y viennent plusieurs fois par semaine.

Plus de 90,6 % des GEM sont constitués en association d'usagers et près de 95,3 % des GEM ont signé une convention de parrainage : ces deux points conditionnent le financement accordé par les agences régionales de santé (ARS).

http://www.cnsa.fr/documentation/bilan_gem_2015_030217_revu_com.pdf

► Niveaux de vie et handicaps

(ASH, 31/03/2017) - Réf: I- Généralités

La DREES (direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques) a publié une étude sur le niveau de vie des personnes handicapées.

Elle révèle qu'en 2010, le niveau de vie annuel médian des personnes handicapées âgées de 15 à 64 ans s'élève à 18 500 € (2 000 € de moins que celui des personnes sans handicap).

L'étude met en avant le constat suivant : présenter une limitation mentale, visuelle ou cumuler plusieurs types de limitations augmente le risque d'avoir un faible niveau de vie et de vivre sous le seuil de pauvreté, tandis que présenter une limitation motrice légère, psychique légère ou auditive semble moins affecter le niveau de vie.

<http://drees.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er1003.pdf>

► **Isolement et contention en psychiatrie : la HAS publie des recommandations**

(ASH, 31/03/2017, p) - Réf: I'- 11

La Haute Autorité de santé (HAS) a publié des recommandations de bonnes pratiques visant à limiter le recours à l'isolement et à la contention en psychiatrie : ces mesures ne doivent être utilisées qu'en dernier recours, après échec des mesures alternatives de prise en charge, et doivent être réservées aux patients faisant l'objet de soins psychiatriques sans consentement, dans un espace dédié avec des équipements spécifiques.

La HAS fournit en annexe de ses recommandations, des exemples de fiches dont les établissements peuvent s'inspirer pour leur prise de décision ou la rédaction de leurs fiches de surveillance, de renouvellement et de levée des mesures d'isolement et/ou de contention.

http://www.has-sante.fr/portail/jcms/c_2055362/fr/isolement-et-contention-en-psychiatrie-generale

[Consulter les recommandations \(PDF\)](#)

L'association Autisme Basse-Normandie organise un stage de deux jours sur le thème " Le développement des habiletés sociales dans l'autisme et les TSA (sans déficience, verbaux et lecteurs) ", **les 8 et 9 juin 2017**, à Caen (lieu à définir).

Formateur : Delphine VUATTOUX, psychologue.

Inscriptions avant le 15 mai. Tarifs : 50 € (étudiants), 75 € (parents), 150 € (professionnels).

Les inscriptions ne seront effectives que si le nombre de stagiaires inscrits est suffisant.

Contact : Autisme Basse Normandie, 54 rue Eustache Restout, 14000 Caen.

evelyne.nove@orange.fr et autisme.basse.normandie@orange.fr

ENFANCE ET SCOLARITE

► **Une circulaire rénove les parcours de scolarisation des jeunes sourds**

(ASH, 3/03/2017, p 48-49) – Circulaire n°2017-011 du 3 février 2017, Bulletin officiel de l'Education nationale n°8 du 23 février 2017- Réf: II- 2.0

La langue des signes française (LSF) est reconnue comme langue à part entière. Tout élève concerné doit pouvoir recevoir un enseignement de la LSF.

L'offre de scolarisation à destination des jeunes sourds doit évoluer afin de prendre en compte les choix éducatifs en LSF ou en langue française des élèves et de leurs familles, ainsi que l'évolution de la situation particulière des élèves disposant d'aides techniques nouvelles.

Une récente circulaire de l'Education nationale précise le parcours de formation des jeunes sourds et décline les conditions d'exercice du choix par les familles du mode de communication, les modalités de scolarisation des jeunes sourds et les différents parcours au sein du pôle d'enseignement pour jeunes sourds (PEJS) qui se substitue au pôle d'accompagnement pour la scolarisation des jeunes sourds (Pass).

http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=112344

► **Au lycée Rostand, on parle la langue des signes**

Ouest-France, 27 mars 2017- Réf: II- 2.2

Depuis une dizaine d'années, le lycée Jean-Rostand à Caen accueille des élèves sourds qui bénéficient d'adaptations (sous-titrage, auxiliaires de vie scolaire) et communiquent en langue des signes française (LSF).

Ils sont accueillis dans une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) mais suivent une scolarité normale dans les filières générales ou technologiques.

Des cours de LSF sont dispensés par une professeure sourde, ouverts également aux élèves entendants qui peuvent prendre cette langue en option au baccalauréat.

VIE PROFESSIONNELLE

TRAVAIL EN MILIEU ORDINAIRE

► **Emploi adapté**

(ASH, 10/03/2017) - Réf: III- 2.2.1.1

Le Conseil national handicap et emploi des organismes de placement spécialisés (Cheops), l'Union nationale des missions locales (UNML), l'Union nationale des entreprises adaptées (UNEA) et Pôle emploi ont signé avec la ministre du Travail, Myriam El Khomri, et la secrétaire d'Etat chargée des personnes handicapées, Ségolène Neuville, un contrat de développement responsable et performant du secteur adapté. L'Etat s'engage à financer, à hauteur de 75 millions d'euros sur la période 2017-2021, 5 000 aides au poste supplémentaires dans les entreprises adaptées pour atteindre l'objectif de 27 536 aides au 31 décembre 2021.

Les organisations du champ associatif s'engagent, pour leur part, à permettre la création de plus de 7 500 nouveaux emplois (5 000 ETP) ainsi que des emplois salariés supplémentaires sur les postes d'encadrement. Les signataires prévoient également de mieux accompagner l'évolution professionnelle des salariés en situation de handicap et de développer la modernisation du secteur adapté à travers une offre de service en rapport avec la demande des donneurs d'ordre publics et privés afin de garantir leur pérennité.

► **Entreprises adaptées : un rapport d'inspections pointe les lacunes du dispositif**

(ASH, 10/03/2017) - Réf: III- 2.2.1.1

L'inspection générale des affaires sociales (IGAS) et l'inspection générale des finances (IGF) ont récemment publié un rapport dans lequel elles mènent une évaluation des entreprises adaptées. Elles y dénoncent, entre autres, un accès imparfait aux entreprises adaptées, un accompagnement socioprofessionnel des salariés handicapés insuffisant et la quasi-absence de mobilité externe vers le secteur ordinaire.

Elles formulent une série de propositions : rendre l'accès au dispositif plus effectif et plus pertinent, améliorer le processus d'orientation et de placement des travailleurs handicapés vers les entreprises adaptées, améliorer l'accompagnement socioprofessionnel et accroître la mobilité externe des personnes handicapées.

<http://www.igf.finances.gouv.fr/files/live/sites/igf/files/contributed/IGF%20internet/2.RapportsPublics/2016/2016-M-055.pdf>

► **Vingt ans au service des déficients visuels**

Ouest-France, 17 mars 2017 - Réf: III- 1.3.7

Basé à Caen, le service interrégional d'appui aux adultes déficients visuels (SIADV), géré par l'association Voir Ensemble, aide les personnes en situation de handicap visuel pour l'accès et le maintien dans l'emploi. Il suit une centaine de personnes bénéficiant d'une reconnaissance de travailleur handicapé sur les cinq départements normands.

Le service est composé d'une responsable, Guillemette de Nantois, d'une instructrice de locomotion chargée de faciliter l'autonomie dans les déplacements, d'une ergonome et d'une formatrice spécialisée dans les nouvelles technologies.

Contact : SIADV Normandie, 26 rue Saint-Martin, 14000 Caen. Tél: 02 31 39 55 55.

► **Autisme et emploi: le rapport "Schovanec" lance des pistes pour rattraper le retard de la France**

(ASH, 24/03/2017, p 9-11) - Réf: III- 2.1.0

Le philosophe et écrivain Josef Schovanec, atteint d'une forme d'autisme de type Asperger, a remis à Ségolène Neuville, secrétaire d'Etat auprès de la ministre des Affaires sociales et de la Santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, un rapport concernant l'accès à l'emploi et à l'enseignement supérieur des personnes autistes.

Dans ce rapport, Josef Schovanec évoque de multiples initiatives locales ainsi que des modèles fonctionnant à l'étranger, qu'il appelle à adapter au système français. Ses recommandations s'articulent notamment autour de cinq axes principaux : combattre les représentations négatives de l'autisme, faciliter l'accès aux études

secondaires et supérieures, adapter et réformer les stages et la formation professionnelle, faciliter l'inclusion professionnelle des personnes autistes (en impliquant Pôle Emploi et en revoyant la procédure d'embauche), et faire émerger un centre national dédié à la connaissance de l'autisme et de ses spécificités (notamment en disposant de données statistiques en matière d'autisme et de devenir à l'âge adulte et en diffusant largement les connaissances et bonnes pratiques en la matière).

Ce document doit permettre de nourrir la réflexion du 4ème Plan Autisme qui démarrera au 1er janvier 2018.

http://social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/rapport_josef_schovanec.pdf

► **Travailleurs handicapés: l'Etat, le FIPHFP et l'Agefiph s'engagent en faveur de l'emploi accompagné**

(ASH, 24/03/2017, p 11) - Réf: III- 2.1.0

L'emploi accompagné, créé par la loi du 8 août 2016 et son décret d'application du 27 décembre 2016, vise à favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi en milieu ordinaire, par un soutien des personnes handicapées et de leurs employeurs, souple, adapté à leurs besoins, et mobilisable à tout moment du parcours.

L'Etat, le Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) et le Fonds pour l'insertion professionnelle des handicapés (Agefiph) ont signé récemment une convention nationale pour développer l'emploi accompagné.

En complément de l'État (qui réserve 5 millions d'euros à ce dispositif), l'Agefiph et le FIPHFP s'engagent à hauteur de 2,5 millions d'euros pour l'année 2017 et collaborent à l'élaboration du cahier des charges national des appels à candidature.

La convention précise les modalités de financement du dispositif, et apporte des compléments d'information sur les bénéficiaires (travailleurs handicapés, entreprises...).

Elle définit en outre une série d'indicateurs d'évaluation relatifs aux bénéficiaires (âge, formation, durée de l'emploi, accès à l'emploi ordinaire...) et aux employeurs (taille de l'entreprise adaptée ou de l'entreprise en milieu ordinaire, présence d'autres travailleurs handicapés...).

Le suivi de ces indicateurs est régional et doit être présenté dans le cadre des plans régionaux d'insertion des travailleurs handicapés (PRITH).

http://travail-emploi.gouv.fr/IMG/pdf/convention_sur_l_emploi_accompagne.pdf

► **Contribution Agefiph : la minoration pour l'emploi d'un jeune est applicable jusqu'à son 26e anniversaire**

(ASH, 31/03/2017) - Réf: III- 2.1.2

Le Conseil d'Etat a établi, dans un récent arrêt, que le coefficient de minoration de la contribution au Fonds de développement pour l'insertion professionnelle des handicapés (Agefiph) prévu pour l'embauche d'un bénéficiaire de l'obligation d'emploi âgé de moins de 26 ans s'applique aussi longtemps que ce salarié n'a pas atteint l'âge de 26 ans.

[Consulter l'arrêt du 27 février 2017 du Conseil d'Etat](#)

ALLOCATIONS

► **Progression constante des dépenses en faveur des personnes handicapées depuis 2005, selon la DREES**

(ASH, 17/03/2017, p 10-11) - Réf: IV- Généralités

La direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (DREES) a publié une étude sur les dépenses sociales en faveur des personnes handicapées : celles-ci se sont élevées à 46,6 milliards d'euros en 2014, (2,2 % du produit intérieur brut). Les différentes prestations sociales versées au titre du handicap représentent 42,7 milliards d'euros en 2014. Les avantages fiscaux et sociaux en sus s'élèvent, quant à eux, à 3,4 milliards d'euros en 2014.

Ces dépenses sociales ont progressé en moyenne de 2,4 % par an en euros constants, principalement portées par le développement des prestations sociales.

Cette hausse a été notamment portée par la montée en charge de la prestation de compensation du handicap, la réforme des prestations en faveur des enfants handicapés et la revalorisation de l'allocation adulte handicapé (AAH).

<http://drees.social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/er999.pdf>

► PCH : la CNSA publie le guide destiné aux MDPH pour l'attribution des aides humaines

(ASH, 31/03/2017) - Réf: IV- 7

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) a publié un guide d'appui aux pratiques des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) concernant l'accès à l'aide humaine de la prestation de compensation du handicap (PCH).

Cette publication propose une synthèse des textes réglementaires et une mise en commun des éléments de consensus qui peuvent guider la démarche de l'équipe pluridisciplinaire : elle doit l'aider à identifier les temps d'aide nécessaires en fonction des besoins des personnes puis de déterminer les temps d'aide pouvant être financés au titre de ce volet, par l'apport de repères.

http://www.cnsa.fr/documentation/cnsa_guide_pch_aide_humaine_mars2017.pdf

Retrouvez les montants des différentes prestations allouées aux personnes handicapées:

<http://caen.fr/sites/default/files/page/17/04/lesprestationsauxpersonneshandicapees.pdf>

DROITS DES PERSONNES HANDICAPEES

► Droits des personnes handicapées psychiques. « Des usagers en santé mentale coproducteurs de la recherche »

(ASH, 31/03/2017) - Réf: V- Généralités

Une recherche « action participative » est engagée pour trois ans par Advocacy France : elle permet à des personnes en souffrance psychique d'interviewer des responsables politiques et institutionnels sur les retards dans la mise en œuvre de leurs droits.

Avec l'appui des trois groupes d'entraide mutuelle (GEM) créés par Advocacy en Normandie, une douzaine de personnes se sont engagées à venir à des réunions bimensuelles d'octobre 2015 à septembre 2016 pour préparer les entretiens avec l'aide de chercheurs universitaires (élaboration de guides d'entretien servant de support aux interviews).

Un rapport final suite à la première année de recherche a été soumis à la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

http://www.advocacy.fr/upload/20164/RAPPORT_CNSA_30.09.2016.pdf

VIE SOCIALE

MAINTIEN A DOMICILE

► Un dispositif de répit à domicile. Une « bulle d'air » pour les aidants

(ASH, 10/03/2017) - Réf: VI- 1.1.3.8

Depuis cinq ans, en Savoie, l'association Répit Bulle d'air propose un service de répit à domicile (s'inspirant du « baluchonnage » québécois) pour soulager les aidants de proches fragilisés par la maladie ou le handicap.

L'association Répît Bulle d'air est née en février 2011 sous l'impulsion de la Mutualité sociale agricole (MSA) Alpes du Nord. Elle intervient à partir de trois heures consécutives et jusqu'à plusieurs jours d'affilée, dans les départements de Savoie, d'Isère, de Haute-Savoie et de l'Ain ainsi que sur le territoire Drôme-Ardèche depuis le début de l'année 2017.

En 2015, Bulle d'air disposait d'un pool de 110 baluchonneurs (presque exclusivement des femmes) âgés en moyenne de 50 ans. Le service est mandataire car c'était le seul moyen d'apporter de la flexibilité et d'autoriser la présence d'un intervenant unique à domicile jusqu'à 48 heures d'affilée. Les professionnels sont employés directement par les personnes aidées, tandis que l'association, qui compte neuf salariées, se charge en amont de toute la partie administrative (rédaction des contrats, décompte des heures effectuées...).

Le conseil départemental joue un rôle important d'information, essentiel pour le déploiement de Bulle d'air, qui repose à la fois sur le bouche-à-oreille et sur l'orientation de la part des partenaires (centres locaux d'information et de coordination gérontologique, hôpitaux, médecins, etc.).

Cependant, l'aspect financier fait partie des principaux écueils dans l'accès au service : il y a toujours un reste à charge plus ou moins important pour les familles.

Contact : Répît Bulle d'air : 20, avenue des Chevaliers-Tireurs, 73000 Chambéry. Tél : 04 79 62 87 38.

www.repit-bulledair.fr.

► **Habitat inclusif: la DGCS cherche à favoriser son développement**

(ASH, 24/03/2017, p 12-13) - Réf: VI- 1.1.9

La direction générale de la cohésion sociale (DGCS) a publié une enquête sur les nouvelles formes d'habitat alternatif ou inclusif du 1er septembre 2016 à début novembre 2016 auprès des principaux acteurs concernés (conseils départementaux, fédérations nationales, associations et porteurs de projets du secteur du handicap et centres communaux d'action sociale).

Un nombre croissant de personnes âgées et de personnes en situation de handicap, y compris celles atteintes d'une maladie neurodégénérative, souhaite choisir son habitat et les personnes avec qui le partager, le cas échéant. Elles expriment une forte demande de projet social et de services associés au logement dans un environnement adapté et sécurisé qui garantisse conjointement inclusion sociale et vie autonome en milieu ordinaire. Ces formes d'habitat, plus souples, et aussi parfois plus économiques pour des personnes aux revenus modestes, apportent une réponse complémentaire au logement ordinaire et à l'hébergement en institution.

L'enquête montre le prix accessible de ces nouvelles formes d'habitat: la tranche moyenne du loyer se situe entre 369 et 533 € pour un logement de type F2.

Des territoires sont plus en pointe dans ce domaine comme par exemple les départements des Deux-Sèvres, de la Loire, du Morbihan et de la Gironde.

Pourtant, des freins d'ordre économique et financier mais également réglementaires persistent faisant obstacle à leur développement.

Enfin, l'enquête identifie certains leviers pour favoriser un meilleur déploiement de l'habitat alternatif.

http://social-sante.gouv.fr/IMG/pdf/2017_fev_-synthese_enquete_dgcs_habitat_innovant_pa-ph.pdf

HEBERGEMENT

► **Tarifification des structures pour personnes handicapées : le programme de travail 2017 du projet Serafin-PH est fixé**

(ASH, 3/03/2017, p 19-20) - Réf: VI- 1.2.0

Le programme de travail 2017 Serafin-PH qui porte la réforme de la tarification des établissements et services médico-sociaux pour personnes handicapées a été validé par le comité stratégique du 9 février 2017, présidé par Ségolène Neuville, secrétaire d'État en charge des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion. Cinq chantiers d'envergure mobiliseront l'ensemble des acteurs du secteur : une deuxième enquête de coûts au second semestre 2017 auprès des structures d'accompagnement pour personnes handicapées et la préparation d'une étude nationale de coûts pour 2018, la poursuite des travaux sur les liens entre besoins des personnes et prestations d'accompagnement dans un objectif tarifaire, l'ajustement des nomenclatures et l'accompagnement au changement et des premières réflexions sur les modèles tarifaires.

<http://www.cnsa.fr/actualites-agenda/actualites/serafin-ph-le-programme-de-travail-2017-est-valide>

► **Fleury-sur-Orne. Un accueil de jour pour les personnes handicapées**

Ouest-France, 20 mars 2017 - Réf: VI- 1.2.3

Créé en 2005, l'accueil de jour du Foyer Soleil géré par l'Association des paralysés de France (APF) est ouvert 210 jours par an et propose différentes activités (culturelles, sociales ou sportives) pour favoriser l'autonomie des personnes en situation de handicap moteur.

Contact: Accueil de jour Foyer Soleil, 1 avenue du 19-mars-1962, 14123 Fleury-sur-Orne. Tél: 02 31 52 27 79.

► **Les pistes de l'IGAS pour améliorer le dispositif de lutte contre les départs contraints en Belgique**

(ASH, 31/03/2017) - Réf: VI- 1.2.0

L'inspection générale des affaires sociales (IGAS) a remis à Ségolène Neuville un rapport évaluant la mise en œuvre du dispositif visant à mettre un terme aux « départs forcés » de personnes handicapées en Belgique. Il formule dix recommandations visant à améliorer l'efficacité de la politique engagée, notamment, la tenue d'une réunion annuelle de la commission mixte paritaire franco-wallonne afin d'informer les représentants des associations de personnes handicapées et les départements ou une priorité donnée aux six régions les plus concernées par les départs vers la Belgique (l'Île-de-France, les Hauts-de-France, le Grand-Est, la Provence-Alpes-Côte-d'Azur, la Normandie et le Centre-Val-de-Loire).

http://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/2015-173_R_.pdf

LOISIRS ET CULTURE

► **Des centaines d'handicapés dans les airs en 10 ans**

Ouest-France, 1^{er} mars 2017 - Réf: VI- 3.3.5

L'Aéro-club Côte de Nacre situé à l'aéroport de Caen-Carpiquet dispose d'un label depuis 2005, permettant à des personnes en situation de handicap moteur ou visuel de piloter deux avions adaptés.

Le musée des Beaux-Arts de Caen propose le samedi 10 juin 2017 à 11h une visite descriptive autour de l'exposition "L'attention au réel".

Cette visite s'adresse particulièrement au public déficient visuel mais est également ouverte au public voyant.

Réservations auprès du service des publics : 02 31 30 40 85 (9h-12h du lundi au vendredi).

Tarif: 4 euros par personne + accès au musée (sauf visiteurs en situation de handicap munis de la carte d'invalidité, et leur accompagnateur).

<http://mba.caen.fr/visites/visites-deficients-visuels>

► **Déficiences visuelles et accès à la lecture**

(ASH, 10/03/2017) - CJUE, avis 3/15 du 14 février 2017 - Réf: VI- 3.3.3

Un récent avis de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) établit que l'Union européenne est bel et bien compétente pour conclure seule le traité de Marrakech sur l'accès des déficients visuels aux livres.

Ce traité impose aux Etats de prévoir dans leur législation nationale que certaines entités (associations, établissements publics...) peuvent, sans l'autorisation du titulaire du droit d'auteur, reproduire ou distribuer des exemplaires d'œuvres publiées dans un format accessible aux personnes aveugles, déficientes visuelles ou ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés

[Consulter l'avis de la Cour de justice de l'Union européenne du 14 février 2017](#)

► Précisions sur la mise en œuvre de l'exception « handicap » au droit d'auteur

(ASH, 10/03/2017) - Décret n° 2017-253 du 27 février 2017, Journal officiel du 28 février 2017 - Réf: VI- 3.3.3

Un récent décret précise les modalités d'établissement de la liste des personnes morales et des établissements qui seront habilités par le ministre chargé de la culture et le ministre chargé des personnes handicapées à concevoir, réaliser ou communiquer des documents adaptés en vue de leur consultation par des personnes atteintes d'un handicap.

Il fixe les critères de désignation de ces organismes en distinguant selon que ceux-ci sont ou non agréés en vue d'avoir accès aux fichiers numériques des éditeurs et sont ou non autorisés à recevoir et mettre des documents adaptés à la disposition d'un organisme établi dans un autre Etat.

Enfin, il prévoit les modalités selon lesquelles la Bibliothèque nationale de France organise son activité d'organisme dépositaire des fichiers numériques des éditeurs et des documents adaptés sous forme numérique par les organismes habilités et précise les caractéristiques des livres scolaires dont les fichiers numériques font l'objet d'un dépôt obligatoire auprès de la Bibliothèque nationale de France.

https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000034097575

<http://www.igas.gouv.fr/IMG/pdf/2016-081R.pdf>

► Douvres-la Délivrande. Des cours de musique adaptés au handicap

Ouest-France, 18/19 mars 2017 - Réf: VI- 3.3.4

Depuis septembre 2016, l'école intercommunale de musique de cœur de Nacre, La Croch'Coeur propose des cours adaptés grâce au projet Musique et handicap, soutenu par le conseil départemental du Calvados et l'Union européenne.

Ces cours de 30 minutes par semaine sont dispensés à des jeunes enfants ou adultes en situation de handicap.

Contact: La Croch'Cœur, 14 rue de l'Eglise, 14440 Douvres-la-Délivrande. Tél: 02 31 37 75 62

► Bretteville sur Odon. Ce club est un des rares à s'adapter à tous

Ouest-France, 22 mars 2017 - Réf: VI- 3.3.5

Depuis plus de cinq ans, le club de football de Bretteville sur Odon a intégré une équipe composée de quinze joueurs en situation de handicap mental âgés de 18 à 19 ans. Cette section "sport adapté" est née d'un projet avec l'institut médico-éducatif (IME) André-Bodereau de Fleury-sur-Orne.

Les entraînements ont lieu chaque jeudi de 18h à 19h et tous les mois se déroule un tournoi.

VIE PRATIQUE

► Pour sa fille autiste, il part à la conquête des USA

Ouest-France, 7 mars 2017 - Réf: VI- 3.4.1.1.2

Le caennais Frédéric Guibet, père d'une enfant autiste de 9 ans, a créé une application, CommunicoTool, qui aide les personnes atteintes de troubles du langage dans leur vie quotidienne, grâce à des pictogrammes et des sons. Sa start-up souhaite conquérir les Etats-Unis qui sont précurseurs en matière de diagnostic et de prise en charge de l'autisme.

CITOYENNETE

► Les finances en langue des signes, c'est sport!

Ouest-France, 15 mars 2017 - Réf: VI- 3.4.7

Les séances des conseils municipaux de la ville de Caen sont traduites en langue des signes française (LSF) pour permettre leur accessibilité aux personnes sourdes.

Un travail préparatoire est nécessaire aux interprètes en LSF pour s'approprier les notions parfois complexes abordées lors des conseils municipaux. Trois interprètes se relaient ensuite toutes les 15 minutes pendant les débats.

POLITIQUE DU HANDICAP

► MDPH

(ASH, 17/03/2017, p 10) - Réf: VI- 4.1

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) a publié l'édition 2016 de la synthèse des rapports d'activité des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH) établie à partir des données 2015.

Depuis 10 ans, l'activité des MDPH est croissante avec des disparités qui persistent d'un département à l'autre. Les demandes liées à l'emploi sont les plus importantes en nombre (42,4% du total des demandes).

Le niveau global de dépenses de fonctionnement des MDPH s'est élevé à 341,3 millions d'euros avec une progression de 4% des effectifs.

http://www.cnsa.fr/documentation/mdph_rapport_2015_version_web.pdf

► Handicap et perte d'autonomie

(ASH, 17/03/2017, p 11) - Réf: I- 3.4

La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) a lancé un appel à projets afin d'encourager des équipes de professionnels et de chercheurs français à étudier comment les pays européens voisins accompagnent les personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie. Cet appel à projets contribue à la stratégie quinquennale d'évolution de l'offre médico-sociale, dans ses volets polyhandicap et handicap psychique.

La CNSA a identifié cinq axes d'étude : l'accompagnement des personnes polyhandicapées, l'accès et le maintien dans le logement des personnes ayant des troubles psychiques, l'accompagnement des personnes jeunes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de troubles apparentés, le bien-être et la qualité de vie des personnes âgées dépendantes vivant en établissement et les organisations territoriales pour le maintien à domicile de personnes très dépendantes.

Les projets devront être déposés entre le 1^{er} et le 9 juin 2017 en ligne sur le site de la caisse. Dans l'intervalle, les porteurs de projets intéressés peuvent adresser leur demande de renseignement à innovation2017@cnsa.fr.

ASSOCIATIONS

► Hérouville Saint-Clair. Donner la parole à ceux qui ne l'ont pas

Ouest-France, 20 mars 2017 - Réf: VII- 2.2

Advocacy est une association d'usagers en santé mentale qui aide les personnes handicapées psychiques à prendre la parole et à trouver leur place dans la société.

Des espaces conviviaux citoyens existent à Caen, Vire et Granville : les adhérents y organisent des activités culturelles, artistiques ou de loisirs.

Contact : Advocacy Normandie, Maison des Associations, 1 018, Grand-Parc, 14200 Hérouville Saint-Clair.

Tél: 02 31 94 70 25. Email : dradvocacybn@hotmail.fr. Site internet: www.advocacy.fr

A CONSULTER AU SERVICE IPH

Déclic (n°176- Mars/Avril 2017)

Dossier : Dossier santé: Pollution: tous aux abris ?

Etre Handicap Information (n°148- Mars/Avril 2017)

Dossier : Politique, emploi, handicap, il faut agir! Prêts pour un "new deal"?

Vivre Ensemble (n°134- Mars/Avril 2017)

Dossier : Mélanie au sommet

Renseignements HANDICAP

Le service IPH vous offre 3 solutions :

Notre site internet : www.caen.fr, rubrique Handicap
[Le guide Accessibilité](#), des listes d'associations, des coordonnées d'ouvrages sur le handicap...

En consultation sur place et sur rendez-vous (dans les locaux du service IPH) :

- > Des articles signalés dans la revue de presse ;
- > Des ouvrages ;
- > Des revues :
 - *Déclic* (bimestriel) : magazine de la famille et du handicap ;
 - *Etre Handicap Information* (bimestriel) : magazine généraliste sur le handicap ;
 - *Faire Face* (mensuel) : magazine sur le handicap moteur, revue de l'association des paralysés de France (APF) ;
 - *Vivre ensemble* (bimestriel) : magazine sur le handicap mental, revue de l'association UNAPEI.
- > Documentations diverses sur les associations, les loisirs et la culture, l'emploi, le maintien à domicile...

Par téléphone : 02 31 15 38 56

Permanence téléphonique :

- Mardi de 10h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30,
- Jeudi de 10h30 à 12h00

CCAS de CAEN **Service Information Personnes handicapées**

9, rue de l'Engannerie - CAEN
infopersonneshandicapees@caen.fr

Accès

Tram : *arrêt Bernières*
Bus : *arrêts Saint-Jean ou Bernières*